

Jeudi 10/01/2002

10

● **Commentaire** p 24

## Abus de pouvoir

Le président Prosper Klein est resté fidèle à lui-même. Personne ne s'est jamais ému des dérapages de ce magistrat qui montrait peu d'égards envers les justiciables; il fallait bien qu'il tombe sur un os. Hier, les avocats des manifestants contre le retour en Algérie d'Ahmed, ne se sont pas laissés faire! Une première en ce qui concerne Prosper Klein. Mais maintenant, que va-t-il advenir de cette affaire? Les avocats ont récusé le président et attendent le verdict de la première chambre du tribunal qui doit statuer. Dans la mesure où Prosper Klein a décidé de poursuivre les débats, le jugement sera prononcé par défaut. Même si un certain nombre de prévenus a été entendu avant les témoins dans ce dossier, tous ne se sont pas exprimés. Le Tribunal n'a donc pas siégé contradictoirement. Du moins, pas complètement... Si le jugement intervient avant que la première chambre ait statué sur la récusation, il sera prononcé par défaut et la défense pourra faire opposition. Mais elle risque de retrouver Prosper Klein à son poste de président. Si la première chambre estime fondée la requête de la défense, il y aura alors annulation du jugement et toute l'affaire sera à nouveau instruite au tribunal.

Mais il a fallu en arriver là. Dire un jour : «Cela suffit!». La justice luxembourgeoise que Prosper Klein jugeait encore la veille «impermeable à toute critique» a été ébranlée par une vingtaine de manifestants qui selon eux exerçaient une désobéissance civile précisément jugée dans ce cas. Le président doit s'estimer incompris autant que puissent l'être les justiciables.

Mais personne n'est au-dessus des lois. Et le président ne peut dédaigner les droits de l'homme dans une démocratie comme le Luxembourg. C'est certainement la leçon qu'il faudra retenir de cette journée d'audience.

Depuis le début de cette affaire, il s'agit de s'opposer à un abus de pouvoir. Qu'il vienne du ministère de la Justice ou de l'administration judiciaire.

G. M.